

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

24/127258/1356160

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

PROUILLAC MICHEL

LE MAYNE
24240 SIGOULES
France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01
Lieudit Lamothe Ouest,
32600 L'Isle Jourdain
France

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

PRÉPARATION, PRODUCTION

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - production biologique, sauf durant la période de conversion
- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
 - production de produits biologiques
- (F) Vin
 - production de produits biologiques
 - production de produits en conversion

II.1 Répertoire des produits

Autres fruits d'arbres et d'arbustes

Autres fruits d'arbres pomme, poire, pêche abricot, prune, raisins de table Biologique

Condiments et assaisonnements

Vinaigre de vin Biologique

Jus de fruits et légumes

Jus de raisin rouge, blanc Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

17/02/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **24/01/2022** au **31/03/2024**

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite



Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

24/127258/1356160

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

PROUILLAC MICHEL

LE MAYNE
24240 SIGOULES
France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01
Lieudit Lamothe Ouest,
32600 L'Isle Jourdain
France

Raisin

Raisin de cuve Merlot, Cabernet F S, Sauvignon B G, Semillon

Biologique

Surface de Biodiversité

Surface de biodiversité

Biologique

Vins

Bourbes

Biologique

Moûts de raisins

Biologique

Vin blanc 2018, 2019,2020,2021,2022 (blanc sec et liquoreux)

Biologique

Vin rosé 2017, 2018, 2019,2020,2021,2022

Biologique

Vin rouge 2016, 2018, 2019,2020,2021,2022

Biologique

Vins mousseux méthode traditionnelle 2018, 2019,2020

Biologique

Vin rouge 2015

Conversion

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

17/02/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **24/01/2022** au **31/03/2024**

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

